



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

Voyages en Europe : quelle quantité de tabac et d'alcool est-il possible de rapporter ?

Vous partez bientôt en Italie et vous souhaitez revenir en France avec quelques bouteilles de limoncello ? Vous avez acheté en Espagne plusieurs cartouches de cigarettes ? Attention, en matière d'alcool et de cigarettes notamment, la douane fixe des franchises, même en cas de voyages en Europe. Service-Public.fr vous explique la réglementation avec 2 infographies.

Depuis le 29 mars 2024, la démonstration du caractère commercial d'un achat transfrontalier de tabac ne repose plus uniquement sur la quantité transportée. Cela fait suite à la publication d'un décret du 27 mars 2024 publié au Journal officiel le 29 mars 2024.



À noter

En cas de questions, contactez « Infos douane service » au 0 800 94 40 40 (service et appel gratuit) ou au + 33 1 72 40 78 50 (depuis les Outre-mer ou l'étranger).

Vous pouvez retrouver l'ensemble des critères et conditions, selon votre situation, sur la fiche de *Service-Public.fr* [Rapporter de l'alcool de l'étranger](#).

À noter

Par ailleurs, vous devez déclarer toute somme supérieure ou égale à 10 000 €.

Enfin, certaines marchandises sont soumises à restriction (médicaments, denrées alimentaires, armes, œuvres d'art...) tandis que d'autres sont strictement interdites (drogues, contrefaçons, animaux et végétaux menacés d'extinction...).

Attention

Les départements et régions d'Outre-mer et les collectivités et territoires d'Outre-mer ne sont pas concernés, ni les îles anglo-normandes, les îles Canaries, Andorre, Monaco et la Suisse. Pour ces pays, vous devez consulter le contenu dédié aux autres zones territoriales.

Textes de loi et références :

[Décret n° 2024-276 du 27 mars 2024 pris pour l'application de l'article L. 311-19 du code des impositions sur les biens et services et fixant les éléments caractérisant le déplacement de produits soumis à accise par un particulier pour ses besoins propres](#)

Voir aussi :

- [Rapporter du tabac de l'étranger](#)
Service-Public.fr
- [Rapporter de l'alcool de l'étranger](#)
Service-Public.fr
- [Payez-vous des droits de douane sur vos achats au retour d'un voyage \(UE et étranger\) ?](#)
Service-Public.fr
- [Douane : argent ou valeur transféré en France depuis l'étranger](#)
Service-Public.fr
- [Fin de la limitation à une cartouche de cigarettes en provenance de l'UE](#)
Service-Public.fr
- [Douane - Voyagez en toute tranquillité](#)
Ministère chargé de l'économie
- [Vous rappez du tabac acheté dans un pays de l'Union européenne](#)
Direction générale des douanes et des droits indirects

Amicalement.

